APAVE
AGENCE DE KOUROU

Angle avenue Pariacabo rue Auprat BP 711
97387 KOUROU CEDEX
N° SIRET : 90386907100840

DONNEUR D'ORDRE
Direction Infrastructure de la Défense
Quartier de la Madeleine
97300 CAYENNE
CONTACT : **Monsieur DORLIPO Yannick**

RAPPORT DE REPERAGE DE MATERIAUX ET REVETEMENTS CONTENANT DU PLOMB AVANT DEMOLITION OU TRAVAUX DANS UN IMMEUBLE BATI



Numéro d'offre **:Bâtiment 5** Numéro de contrat : **2432658 - 90651** Numéro de rapport (n° de tâche) **: 90651** Date : **07/10/2024**	Lieu d'intervention : **Bâtiment 5** **Quartier Berthelin et Journet** **97300 CAYENNE** **Destinataire rapport :** **Direction Infrastructure de la Défense**	Date d'intervention : Le **07/10/2024** Intervenant : **Madame Elisabeth SOUCHARD** Signature :

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité
Nombre de pages total du document : 11 pages

RAPPORT DE REPERAGE DE MATERIAUX ET REVETEMENTS CONTENANT DU PLOMB AVANT DEMOLITION OU TRAVAUX DANS UN IMMEUBLE BATI

A OBJECTIF DE LA PRESTATION

L'objectif du repérage plomb avant travaux est d'identifier et de localiser les revêtements et matériaux contenant du plomb, susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux prévus dans le programme communiqué par le donneur d'ordre.

Ce repérage est un préalable aux démarches de prévention des risques pour la santé des intervenants sur le chantier et constitue un élément d'information pour la réalisation d'une évaluation des risques qui incombe au maître d'ouvrage et ne se substitue pas à cette dernière (article L.4531-1 du Code du Travail). Cette évaluation des risques permet le choix des mesures de prévention les plus adaptées.
Les niveaux d'exposition au plomb des intervenants dépendent notamment :

- De la concentration en plomb des revêtements, matériaux et produits
- Des tâches réalisées et des techniques mises en œuvre
- Des mesures d'organisation du chantier, de son ampleur et de sa durée

Ce repérage n'est ni un CREP (Constat de Risque d'Exposition au Plomb), ni un DRIP (Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb) prévus par le code de la santé publique, qui s'inscrivent principalement dans un dispositif de prévention du saturnisme infantile.

Le présent rapport de repérage n'a pas pour objet d'émettre des préconisations.

B ADRESSE DU BIEN

Quartier Berthelin et Journet
97300 CAYENNE

C PROPRIETAIRE

Direction Infrastructure de la Défense
Quartier de la Madeleine
97300 CAYENNE

Accompagnateur : Aucun

DONNEUR D'ORDRE

Direction Infrastructure de la Défense
Quartier de la Madeleine
97300 CAYENNE

D EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N°: 90651
Date d'intervention : **07/10/2024**

Date du rapport : **07/10/2024**

E PROGRAMME DE TRAVAUX

Démolition totale de l'immeuble

F CONCLUSION

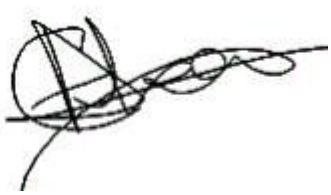
Nous avons recensé des revêtements et/ou des matériaux contenant du plomb dans les composants concernés par les travaux et accessibles le jour de notre visite. Le code du travail ne fixe pas de limites massique ou surfacique en plomb dans les peintures en dessous desquelles il n'y aurait pas de mesures spécifiques (protection adaptée) à mettre en œuvre. Toutes les mesures ou résultats d'analyse > 0 sont donc référencés dans le rapport.

Note informative :

- **Le Code de la Santé Publique dans le cadre du Constat de Risque d'Exposition au Plomb et de la lutte contre le saturnisme infantile a fixé un seuil de positivité de 1mg / cm² pour les mesures par fluorescence X et 1,5 mg/g pour les analyses physico chimiques / recherche du plomb acido soluble. Ces seuils ne peuvent servir de références en matière de protection des salariés.**
- **Le niveau de 0,3 mg/cm2 est le meilleur niveau techniquement atteignable par les appareils de mesure**

G VISA DE L'OPERATEUR DE REPERAGE

Signature



Nom de l'opérateur : SOUCHARD Elisabeth
AGENCE DE KOUROU Angle avenue Pariacabo rue Auprat BP 711 97387 KOUROU CEDEX

Organisme d'assurance : AXA FRANCE IARD
Adresse : 313 Terrasse de l'ARCHE
92727 NANTERRE CEDEX
N° de police : Contrat n° 10800807204
Date d'expiration : 31/12/2024

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

OBJECTIF DE LA PRESTATION 2
PROPRIETAIRE 2
DONNEUR D'ORDRE 2
EXECUTION DE LA MISSION 2
PROGRAMME DE TRAVAUX 2
CONCLUSION 2
VISA DE L'OPERATEUR DE REPERAGE 2

REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES 4

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION 4

L'APPAREIL A FLUORESCENCE X 4
ETALONNAGE DE L'APPAREIL 4
LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL 4
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 4
BIEN OBJET DE LA MISSION 4
PERIMETRE DE REPERAGE 4
COMMENTAIRES MISSION 5

LISTE DES REVETEMENTS ET MATERIAUX CONCERNES PAR LE PROGRAMME DES TRAVAUX ET CONTENANT DU PLOMB 5

METHODOLOGIE EMPLOYEE 7

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X 7
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE 8

CROQUIS 9

ATTESTATION D'ASSURANCE 10

1 REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

Evaluation des risques article L4531-2 du code du travail.
Principes généraux de prévention L.4121-2 du code du travail.
Prévention du risque d'exposition aux agents chimiques cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R.4412-59 et suivants du code travail.
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (référence à la méthodologie du repérage).
Norme NF X46-035 juin 2021

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'APPAREIL A FLUORESCENCE X

Nom du fabricant de l'appareil : HEURESIS
Modèle de l'appareil : **Pb200i**
N° de série : 8246

Nature du radionucléide : Cobalt 57
Date du dernier chargement de la source : 01/03/2024
Activité de la source à cette date : 185 MBq

2.2 ETALONNAGE DE L'APPAREIL

Fabricant de l'étalon : NITON
N° NIST de l'étalon : SRM2575

Concentration : 0,31 mg/cm²
Incertitude : 0,02

Fabricant de l'étalon : NITON
N° NIST de l'étalon : SRM2574

Concentration : 0,71 mg/cm²
Incertitude : 0,08

N° de mesure	Teneur (mg/cm²)	Marge	Date	Observation
1	0,3	0,2	07/10/2024	Etalonnage de début de diagnostic
2	0,7	0,2	07/10/2024	Etalonnage de début de diagnostic
36	0,3	0,3	07/10/2024	Etalonnage de fin de diagnostic
37	0,7	0,2	07/10/2024	Etalonnage de fin de diagnostic

2.3 LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL

ITGA RENNES BAT K Parc d'affaires - Bât. K Espace Performance 35768 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX
N° accréditation : 1-5970

2.4 DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

Date du permis de construire Antérieur au 1er juillet 1997 ou date de construction : Non communiqué
Usage : Mixte

2.5 BIEN OBJET DE LA MISSION

Type : Hangar
Bâtiment : Bâtiment 5

2.6 PERIMETRE DE REPERAGE

Liste des locaux visités :

Etage	Local
RDC	Hangar
RDC	Local technique
RDC	Façade
1er	Toiture

Liste des locaux non visités / Investigations non réalisées :
SANS OBJET

2.7 COMMENTAIRES MISSION

Néant

3 LISTE DES REVETEMENTS ET MATERIAUX CONCERNES PAR LE PROGRAMME DES TRAVAUX ET CONTENANT DU PLOMB

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic par l'opérateur est fonction de l'âge de la construction, de la nature et de la localisation des travaux effectués.
Apave a défini sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui ont fait l'objet du présent repérage (fluorescence X ou prélèvement).

Seules les unités de diagnostic impactées par les travaux ont fait l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Dans tous les cas, les mesures ont été réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte.

Local : Hangar (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d' erreur	Observations	Photo UR
11	A	Poteau n°2	Métal	Peinture jaune	C	5,5	0,2		
17	A	Poteau n°2	Métal	Peinture noire	C	0,05	0,2		
18	A	Poteau n°2	Métal	Peinture verte	C	0,04	0,2		
8	A et B	Poteau n°1	Métal	Peinture	C	0,1	0,2		
9	A et D	Poteau n°3	Métal	Peinture	C	0,06	0,2		
15	B	Murs	Béton	Peinture	C	0,04	0,2		
10	B et C	Poteau n°4	Métal	Peinture	C	0,06	0,2		
14	C	Murs	Béton	Peinture	C	0,18	0,2		
4	C	Porte Dormant intérieur	Métal	Peinture	C	3,6	0,2		
5	C	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	0,05	0,2		
12	C et D	Poteau n°5	Métal	Peinture	C	0,16	0,2		
7	D	Murs	Béton	Peinture	C	0,07	0,2		
13	Plafond	Couverture	Métal	Peinture	C	0,08	0,2		
6	Sol	Plancher	Béton		C	0,06	0,2		
16	Sol	Plancher	Peinture jaune sur béton		C	1,5	0,2		

	Total	Non mesurées
Nombre d'unités de repérage	15	0

Local : Local technique (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d' erreur	Observations	Photo UR
22	A	Murs	Béton	Peinture	C	0,05	0,2		
23	A	Porte Dormant intérieur	Métal	Peinture	C	2,9	0,2		
24	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	0,11	0,2		
20	B	Murs	Béton	Peinture	C	0,04	0,2		
19	C	Murs	Béton	Peinture	C	0,11	0,2		
21	D	Murs	Béton	Peinture	C	0,07	0,2		
26	Plafond	Couverture	Métal	Peinture	C	0,04	0,2		
25	Sol	Plancher	Béton		C	0,09	0,2		

	Total	Non mesurées
Nombre d'unités de repérage	8	0

Local : Façade (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d' erreur	Observations	Photo UR
34	A et B	Poteau n°4	Métal	Peinture	C	0,04	0,2		
28	B	Murs	Béton	Peinture	C	0,08	0,2		
27	C	Murs	Béton	Peinture	C	0,09	0,2		
30	C	Murs	Béton	Peinture	C	0,06	0,2		
31	D	Murs	Béton	Peinture	C	0,1	0,2		
29	E	Murs	Béton	Peinture	C	0,03	0,2		
32	F	Murs	Béton	Peinture	C	0,06	0,2		
35	F et G	Poteau n°5	Métal	Peinture	C	0,04	0,2		
33	G	Murs	Béton	Peinture	C	0,03	0,2		

	Total	Non mesurées
Nombre d'unités de repérage	9	0

Local : Toiture (1er)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d' erreur	Observations	Photo UR
3	A	Couverture	Métal	Peinture	C	0,1	0,2		

	Total	Non mesurées
Nombre d'unités de repérage	1	0

Liste des prélèvements :

Sans objet

4 METHODOLOGIE EMPLOYEE

Calibrage de l'appareil à fluorescence X

Une vérification du bon fonctionnement de l'appareil doit être réalisée avant la campagne de mesure, après tout redémarrage de l'analyseur et en fin de campagne.
La vérification est réalisée à l'aide de deux échantillons de référence avec certificats d'analyse NIST ou équivalent (traçabilité et plage de mesure)

Identification des locaux

Par local, on entend toute pièce (salle de séjour, toilettes, etc.) et par extension : couloir, hall d'entrée, palier, partie de cage d'escalier située entre deux paliers, appentis, placard, etc.

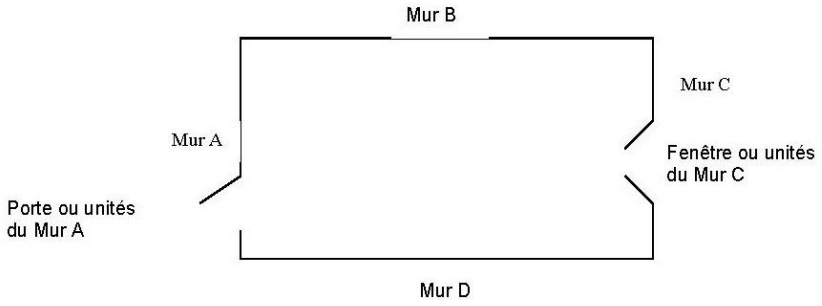
Identification des zones

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat peut diviser chaque local en plusieurs zones qu'il identifie sur le croquis. Ces zones correspondent généralement aux différentes faces du local.

Selon la convention établie, une lettre est attribuée à chaque « zone » du local (A, B, C et D). On appelle « zone A » le mur par lequel on accède au local. Les zones suivantes sont désignées dans le sens horaire.

Une unité de diagnostic est définie comme étant un élément de construction, ou un ensemble d'éléments de construction, présentant a priori un recouvrement homogène.

Chaque unité de diagnostic (porte, fenêtre, …) est associée à une « zone ».



Seules les surfaces directement accessibles sont testées.

Identification des revêtements

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction.

Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anticorrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.

Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.

D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

4.1 VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X

Les unités de diagnostic sont mesurées avec un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du plomb dans le spectre de fluorescence émis en réponse par le matériau. Les résultats de mesures (M) sont enregistrés et restitués avec leur incertitude de mesure (I) sous la forme suivante : M (mg/cm²) ± I (mg/cm²).

Les valeurs de concentration en plomb, obtenues après l'application de l'appareil sur le support, sont retranscrites dans les tableaux de relevé de mesures. Ces valeurs sont celles du constructeur. Elles comprennent la valeur M et

l'incertitude I (ex : 13,4 +/- 0,41).

Le présent diagnostic porte sur la mesure de concentration en plomb dans les revêtements à l'aide d' un appareil à fluorescence X.

Dans le cadre d'un repérage avant travaux, aucun seuil de concentration en plomb n'est précisé dans le code du travail au-delà duquel des mesures de protection des salariés doivent être mises en place lors de travaux , et plus particulièrement pendant la phase de préparation des fonds, le niveau de 0,3mg/cm² étant le meilleur niveau techniquement atteignable par les appareils à fluorescence X.

4.2 RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE

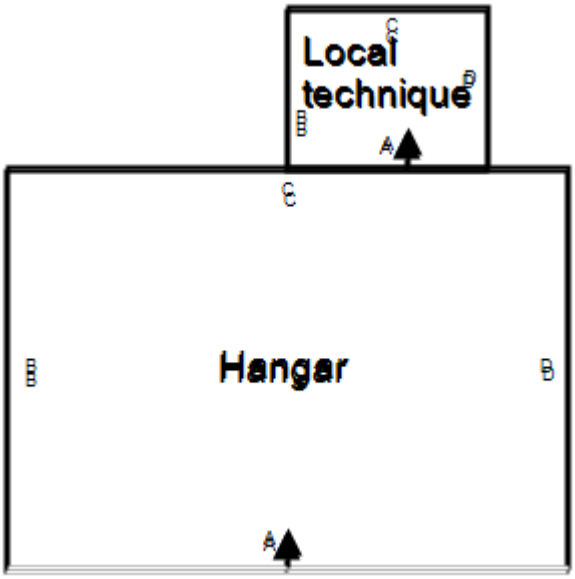
À titre exceptionnel, l'auteur du constat peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du **plomb total** (sauf exigence du client d'une recherche du plomb acido soluble) par un laboratoire accrédité par le COFRAC ou équivalent dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	2432658 - 90651			Adresse de l'immeuble :	Quartier Berthelin et Journet 97300 CAYENNE
N° planche :	1/1	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis N°1



ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre Assurance

▸ RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE

ATTESTATION

APAVE
Immeuble Canopy
6 rue du Général Audran
92400 COURBEVOIE

COURTIER
VERLINGUE
(Agence d'Illzach)
12 Rue de Kerogan CS 44012
29335 QUIMPER CEDEX

Vos références :
Contrat n° **10800807204**

AXA France IARD, atteste que :

APAVE
Immeuble Canopy
6 rue du Général Audran
92400 COURBEVOIE

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale française **APAVE INFRASTRUCTURES CONSTRUCTION France**

est couvert contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, par le contrat n° 10800807204, souscrit auprès de notre Société, pour les activités et les montants de garanties suivants :

Activités assurées :
Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- Inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- Bâtiment et génie civil
- Essais, mesures et métrologie
- Laboratoires d'analyses (non médicales)
- Conseils
- Formation
- Certification, contrôle, qualification et homologation

y compris fabrication et vente de produits dans le cadre de ces activités,
à destination de tous les secteurs d'activité.

A l'exclusion :
- **des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.23 du Code de la construction et de l'habitation**
- **des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)**
- **des activités de classification et certification de navires et unités offshore.**

Cette attestation est notamment délivrée dans le cadre des missions CSPS (Coordination, Sécurité, Protection de la Santé).

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.
TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.

Contrat : 10800807204

TABLEAU DE GARANTIES

Les garanties s'exercent à concurrence des montants suivants :

Nature des garanties	Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle	
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus Sans pouvoir excéder pour :	5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada sous-limités : c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA	5 000 000 € par année d'assurance 1 000 000 € par année d'assurance
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	2 500 000 € par année d'assurance *

*Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période **du 01/01/2024 au 31/12/2024** inclus sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Nanterre, le 11 janvier 2024

Pour la société
Mathieu GODART
Directeur Général Délégué